

CONDITIONS RELATIVES A L'ADMISSION EN FORMATION

Pour pouvoir accéder à la formation préparant au certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs mention « mesure judiciaire à la protection des majeurs », vous devez :

-justifier d'un diplôme ou titre enregistré au niveau III du Répertoire National des certifications professionnelles.
ET

-justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

Des allègements et des dispenses sont possibles pour cette formation (voir pages 4 et 5)

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Précisez vos expériences professionnelles significatives en commençant par les plus récentes.

Année	Durée (si temps partiel précisez la quotité)	Organisme (Nom, localité, région)	Intitulé de la fonction, du poste	Activités principales

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :

Formations diplômantes poursuivies en formation initiale ou continue

Par ordre chronologique en commençant par le baccalauréat

Année	Etablissement (nom précis, localité, région)	Diplôme préparé (intitulé exact)

Principales formations complémentaires - non diplômantes – suivies :

Stages professionnels courts, enseignement par correspondance, modules, etc...

Année	Intitulé / objectifs de la formation	Organisme formateur	Durée

En cas de besoin, rajoutez des lignes ou photocopiez la page.

SYNTHESE DES PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle et incluant la formation initiale et continue
- Fiche de poste précisant les fonctions et activités exercées
- Photocopie recto verso de votre carte d'identité (ou livret de famille)
- Photocopie de tous les diplômes obtenus- Relevés de notes et programmes de formation
- Copie des attestations justifiant de 3 années d'expérience professionnelle

Je soussigné(e) _____, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans ce formulaire, ainsi que dans les documents joints à mon dossier.

Fait à le /_/_/ /_/_/ /_/_/ /_/_/

Signature :

Dossier complet à renvoyer au :
Service Formation Continue – MJPM- Valérie DI MISCIO
201, avenue Raymond Pinchard – BP 2009 – 54000 NANCY
Tél. : 03.83.93.41.94

DEMANDE DE DISPENSE ET D'ALLEGEMENT*

Demande de dispense de module de formation :

Pour obtenir une dispense de module(s) de formation, vous devez justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné.

Je sollicite une dispense de formation sur le(s) module(s) suivant(s) :

Rappel : Les modules relevant du domaine de formation 4 « le mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (4.1, 4.2 et 4.3) sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'une dispense.

Sauf pour :

- Les titulaires du CNC de mandataire judiciaire à la protection des majeurs » mention « Mesure d'accompagnement judiciaire » ou du certificat national de compétence de délégué aux prestations familiales sont dispensés des modules 4.2 et 4.3
- Les professionnels qui ont validé la formation d'adaptation à l'exercice des fonctions de tuteur aux majeurs protégés (TMP) prévue par l'arrêté du 28 octobre 1988 sont dispensés de tous les modules à l'exception du 3.2

- Module 1.1** : Droits et procédures (48 h)
- Module 1.2** : Le champ médico-social (36 h)
- Module 2.1** : Gestion administrative et budgétaire (48 h)
- Module 2.2** : Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)
- Module 3.1** : Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)
- Module 3.2** : Relation, intervention et aide à la personne (48 h)
- Module 4.1** : Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)
- Module 4.2** : les relations avec le juge et l'autorité judiciaire (12 h)
- Module 4.3** : Déontologie et analyse des pratiques (36 h)

Diplôme(s) justifiant la demande de dispense :

La dispense ne sera accordée que si le programme du diplôme correspond au programme du module concerné. Elle entraîne dans ce cas validation du module concerné.

Titre du diplôme	Lieu d'obtention	Date d'obtention
		// /_/ /_/ /_
		// /_/ /_/ /_

Joindre les photocopies des diplômes obtenus, contenu des programmes, relevés de notes

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur

Demande d'allègement de formation :

Pour pouvoir bénéficier d'un allègement de formation, vous devez justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins 3 années** dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de la formation

Je sollicite un allègement de formation sur le(s) module(s) suivant(s) :

Rappel : Les modules relevant du domaine de formation 4 « le mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (4.1, 4.2 et 4.3) sont obligatoires et ne peuvent faire l'objet d'un allègement.

- Module 1.1 :** Droits et procédures (48 h)
- Module 1.2 :** Le champ médico-social (36 h)
- Module 2.1 :** Gestion administrative et budgétaire (48 h)
- Module 2.2 :** Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)
- Module 3.1 :** Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)
- Module 3.2 :** Relation, intervention et aide à la personne (48 h)

Expériences professionnelles justifiant la demande d'allègement :

L'octroi d'un allègement dispense du suivi du module mais oblige à se soumettre à l'épreuve de validation de celui-ci.

Activité(s) professionnelle(s)	Lieu d'exercice	Durée exercice

Joindre les pièces justificatives correspondantes : attestation employeur, etc...

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur

Demande de dispense de stage pratique :

- Je bénéficie d'une expérience professionnelle d'au moins **6 mois** dans le cadre d'une activité tuteurale me permettant de bénéficier d'une dispense de stage pratique.

Joindre les pièces justificatives correspondantes

Signature du candidat

Signature et cachet de l'employeur

*Toute fausse déclaration sera passible de poursuites judiciaires